
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 072 DU 1^{ER} MARS 2023

portant nomination de monsieur **Tossou LASSA** en qualité de Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances au Ministère de l'Eau et des Mines.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-543 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- sur** proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} mars 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Tossou LASSA** est nommé Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances au Ministère de l'Eau et des Mines.

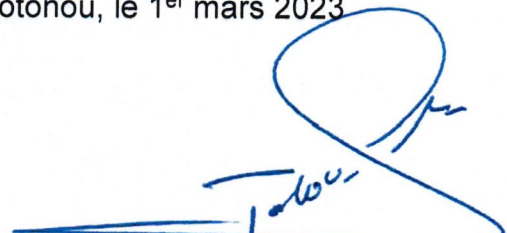
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

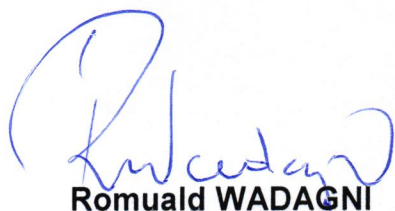
Fait à Cotonou, le 1^{er} mars 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,




Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEM 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;
JORB 1.